

tenue sous la présidence de Madame STEFANCZYK, assisté(e)
de Madame LEPERS DELEPIERRE et Madame SANIER, Conseillères
En présence de Madame MICHEL, Rapporteuse publique
Madame PAULET, Greffière

14 heures 30

01)	DOSSIER N° 2102600	RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la délibération n°3 du 8 février 2021 portant résiliation à compter du 30 avril 2021 de la délégation de service public relative à l'exploitation du camping et de la salle polyvalente "la Pinède" ainsi que de la décision individuelle du maire du 17 février 2021 et la condamnation de la commune à verser à la SAS une somme de 70.000€ annuels et à M. X une somme de 45.000€ annuels au titre des préjudices subis	
Demandeur	Nom des parties SAS ALL LOISIRS Monsieur X	Représentants des parties Maître OLEJNICZAK Sophie (Cour) Maître OLEJNICZAK Sophie (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ETAPLES	CABINET D'AVOCATS LOIRE - HENOCHSBERG
02)	DOSSIER N° 2202943	RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER
Titre de l'affaire	Demande la condamnation au versement d'une somme de 220 400,08 euros TTC dans le cadre de la réalisation du marché d'études et travaux de restructuration des réseaux d'eau potable.	
Demandeur	Nom des parties ROUHIER LIQUIDATEUR JUDICIAIRE DE LA SOCIETE SEMPACO	Représentants des parties SELARL CALLIEU & QUENNESSON
Défendeur	SIVU ADDUCTION EAU PLATEAU BELLEVUE	SELARL NEOS AVOCATS CONSEILS
Observateur	PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS	

Arrêté le 16/03/2026

Le président du tribunal : B. GUEVEL